IMT Nuremberg Archives

H – 4656

International Court of Justice

H4656 - 0002

OFFICE OF CHIEF OF COUNSEL FOR WAR CRIMES

EVIDENCE DIVISION

Date : 20/8/48

I certify that Document Number _____ was introduced into evidence as Exhibit Number RF-733 in the Trial by the International Military Tribunal of Hermann GOERING, et al, which commenced on 20 November 1945, and that the attached photostat is a true and correct copy of the original.

Fred Niebergall

Fred NIEBERGALL
Chief, Document
Control Branch.

H4656 – 0003

C E R T I F I C A T E

I hereby certify that the annexed document — No. RF- 733 is a photostat of an original document submitted in evidence by the ~~United States~~ Frensch Prosecution under this number. The original document has been withdrawn in accordance with Rule 10 of the International Military Tribunal, and to the best of my knowledge and belief is to be held at the National Archives, Washington D.C. .

Paul Joosten

PAUL A. JOOSTEN

General Secretary
International Military
Tribunal

Nurnberg 20. 8/48

H4656 - 0004

NOTE

Ce document est l'annexe I. IO du rapport officiel français sur l'Alsace Lorraine, déposé au Tribunal sous le N° UK.72

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
RF Exhibit 733
Filed 2/1/46

A 100495

H4656 - 0005

733

Appel affiché en Alsace le I5 Janvier I942 :

HOMMES D'ALSACE.

Lorsque la Grande Allemagne a dû se décider en I94I à faire la guerre à l'U.R.S.S. en même temps qu'à la ploutocratie anglaise, elle a rempli une mission pour le compte du monde civilisé. Remplis de cette mission, les vaillants soldats de l'Allemagne, en même temps que leurs alliés et les volontaires de presque tous les pays européens ont détruit les armées d'attaque bolchevistes et en ont repoussé les restes très loin au fond de la Russie. Si l'ennemi Bolchevique a échappé à la destruction totale, la cause n'est pas en lui-même, mais dans certaines circonstances extérieures. Le temps et la raison empêchent le vainqueur de frapper le dernier coup mortel. Ce qui a été remis en I94I sera achevé en I942.

ALSACIENS,

Depuis le début des combats dans l'Est, des centaines d'Alsaciens ont librement décidé de marcher comme volontaires, côte à côte avec les hommes des autres régions allemandes au front, contre l'ennemi de la civilisation et de la culture européennes. Ils reconnaissent, et ils confirment par leur engagement, que le sort a réservé à l'Alsace l'occasion unique de se montrer digne de son grand passé allemand. Il serait plus simple de faire son service militaire; mais on est plus conscient de sa responsabilité et le geste sera plus beau et plus grand en répondant comme volontaire à l'appel de la grande nation allemande pour le salut de l'Europe.

Pendant la grande guerre I9I4-I9I8, l'Alsace a montré, au mépris de toutes les manoeuvres de séduction et de captation, par le chiffre éclatant de ses volontaires pour la guerre et la conduite exemplaire de ses soldats, qu'elle connaissait son chemin et son but. Leur lutte engage l'Alsace à compléter l'oeuvre qu'ils ont commencé celle d'assurer la vie alsacienne d'après les lois de sa destinée naturelle.

Le Chef de la Zivilverwaltung, notre Gauleiter et Reichsstatthalter, Robert Wagner, a exprimé à plusieurs reprises qu'il est arrivé en Alsace en Juin I940 avec une foi inébranlable dans l'homme allemand et qu'il n'a pas été déçu dans sa confiance. Il ne tient qu'à vous Alsacienne de montrer que la foi et la confiance témoignées par le peuple allemand à l'égard de l'Alsace ne devienne pas une honte dans la plus grande et la plus décisive confiance qu'on met en vous : vous vous engagerez comme volontaires dans les rangs de notre armée, contre notre ennemi à tous, le bolchevisme moscovite, contre l'ennemi des hommes et de la culture.

A 100496

../....

H4656 – 0006

L'Alsace doit veiller à ce qu'elle ne soit pas obligée de supporter après la victoire des peuples jeunes de l'Europe, devant sa propre conscience, la charge morale d'avoir manqué aux heures décisives.

La place de la jeunesse est au front du casque d'acier. Ta place est là-bas, jeune Alsacien. N'hésite pas. Décide-toi, pour la lutte libératrice du monde, qui est aussi la lutte libératrice de ton pays. En notre qualité de volontaires de la guerre 1914-1918 et de soldats de la présente guerre, nous plaçons cet engagement impérieusement devant les yeux de notre peuple alsacien.

Pour les engagés volontaires et combattants de 1914-1918.

Emil BACHER, inspecteur d'école à Strasbourg - Dr. Ludwig BENMANN, médecin-chef à Strasbourg - Dr. Robert ERNST Oberstadtkommissar, Strasbourg - Rena tus HAUSS, Kreisleiter, Haguenau- Paul MAAS, Oberstadtkommissar, Mulhouse - Hans Peter MURER, Kreisleiter Mulhouse- Rainer SCHLEGEL, Strasbourg, Volkstumreferent Beim Chef der Zivilverwaltung - Paul SCHOFFIT, Strasbourg, Abteilungsleiter der NSKOV- Walter WURTZ, Geschaftsführer der Industrie-und Handelskammer, Strasbourg.

Pour les engagés volontaires d'aujourd'hui :

Dr. Georg CHRISTIAN, Studentenführer, Strasbourg - Dr.Alfred HANAUER Rappoltsweiler - Georg HELL. Strasbourg - Eugen HOF, Mundolsheim- Rudolf Krafft, Strasbourg - Dr. Alexander KRAEMER, Kreisleiter, Guebwiller - Richard LIEBRICH, Herbitzheim - Karl MATT, Mulhouse- Peter MATHIS, H.J. Gefolgschaftsführer, Hoerdt - Ludwig RIEFFEL, Strasbourg - August SCHWEBEL, Moosch.

A 100497

H4656 – 0007

QF - 733.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

A 100494

H-4656

DOC. R.F. N° 733

UK 72

(UK 72)

RF 733

H4656 - 0008